



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 16/07/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014
D - 2014/399**

Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

Société des grands garages et parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.). Rapport d'activité et financier de l'exercice 2013. Information.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une société d'économie mixte détenue à 65,14% par la Ville de Bordeaux.

Cette société a eu en charge, par délégation de service public (« DSP ») avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres et Bristol sur la place des Quinconces, pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2013.

Le Conseil Municipal du 25 février 2013 s'est prononcé en faveur du renouvellement de SGGPB en tant que fermier de la DSP, dans le cadre d'un contrat d'affermage allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016.

1/ Les comptes de l'exercice 2013

Le chiffre d'affaires total 2013 de SGGPB est en augmentation de 8,1% par rapport à 2012 : 2.529 k€ en 2013 contre 2.339 k€ en 2012.

Il regroupe trois segments d'activités, dont les évolutions 2013 sont contrastées :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » (41,6% du chiffre d'affaires total).
Ce dernier est en augmentation de +3,7% entre 2012 et 2013, du fait d'une hausse globale du nombre d'abonnés de 2,26% (+3,22% pour Victor Hugo, +1,41% pour Chartres / Bristol et -1,87% pour Alsace Lorraine).
La politique de délivrance d'abonnement est maintenue, l'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.
Les locations d'emplacements du parc Alsace Lorraine répondent à toutes les demandes des résidents.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (56,8% du chiffre d'affaires total).
Celui-ci progresse de +12,1%, compte-tenu d'une augmentation de la fréquentation de +3,07% (+0,33% pour Victor Hugo et +7,53% pour Chartres / Bristol) et d'une hausse des grilles tarifaires horaires des parcs Victor Hugo et Allées de Chartres.
- Les prestations annexes (1,5% du chiffre d'affaires total).
Ces dernières intègrent des prestations de services hors DSP, en particulier pour le compte de la Ville de Bordeaux avec l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous la patinoire et pour SAGS avec la surveillance de parcs extérieurs à la CUB (Macon, Montluçon, Bergerac, Annemasse...).

Au global, les produits d'exploitation augmentent de 9,7% pour s'établir à 2.573 k€ : outre la progression de 8,1% du chiffre d'affaires entre 2012 et 2013, cette hausse s'explique également par 43 k€ de reprises de provisions (23 k€ pour gros travaux et 20 k€ pour risques et charges d'exploitation).

Parallèlement, les charges d'exploitation augmentent également de 10,3% entre 2012 et 2013. Parmi ces charges, on notera :

- la hausse de la redevance versée à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la DSP (1.371 k€ en 2013 contre 1.346 k€ en 2012),

- la constitution d'une dotation aux provisions de 146 k€ (111 k€ pour renouvellement des immobilisations et 35 k€ pour gros travaux).

Il ressort de ces principaux éléments un résultat net en légère baisse : +21 k€ en 2013 contre +39,5 k€ en 2012.

En sus de sa rentabilité, la société SGGPB dispose d'une structure financière saine et solide : absence d'endettement bancaire, capitaux propres représentant 47% du total du bilan et trésorerie substantielle (5.734 k€ au 31/12/2013, dont 5.390 k€ placés en valeurs mobilières de placement). Enfin, la société SGGPB dispose d'un stock conséquent de provisions pour gros travaux et renouvellement des immobilisations (1.304 k€ au 31/12/2013).

2/ Distribution de dividendes

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale a décidé de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires pour l'exercice 2013, et d'affecter les 21 k€ de bénéfice au report à nouveau.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après les comptes annuels et le rapport d'activité et de gestion de la société. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Annexe : principaux éléments du compte de résultat de S.G.G.P.B (exercices 2012 et 2013)

| En k€ | 31/12/2012 | 31/12/2013 | Δ 13/12 |
|---------------------------|------------|------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 2.339 | 2.529 | +8,1% |
| Produits d'exploitation | 2.346 | 2.573 | +9,7% |
| Charges d'exploitation | 2.384 | 2.630 | +10,3% |
| Résultat d'exploitation | -38 | -57 | -50% |
| Résultat financier | 55 | 68 | +23,6% |
| Résultat exceptionnel | 43 | 5 | -88,4% |
| Résultat net | 40 | 21 | -47,5% |

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES
PARKINGS DE BORDEAUX**

Place de la Ferme de Richemont
33000 BORDEAUX

**Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2013**



COMMISSARIAT
AUX COMPTES
AUDIT
CONSEIL

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES
PARKINGS DE BORDEAUX**

Place de la Ferme de Richemont
33000 BORDEAUX

Philippe Lassus
Michel Delbast
Geneviève Labit

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Mi-Côte - 82, Avenue de Tivoli - B.P. 20036 - 33491 Le Bouscat Cedex
Tél : 05 56 02 08 18 - Fax : 05 56 08 05 29 - e-mail : glassus@cabinetlassus.fr

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux - Siret : 349 440 644 000 12
APE 6920Z - RCS Bordeaux - TVA intracommunautaire : FR 70 349 440 644 - Souscripteur d'une assurance professionnelle
dans les conditions prévues par l'article 17 alinéa 1er de l'ordonnance du 19 septembre 1945 et du décret du 22 janvier 1996

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Bouscat,
Le 11 février 2014

SCP Cabinet LASSUS et Associés



BILAN ACTIF

| Rubriques | Montant Brut | Amort. Prov. | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|------------------|----------------|------------------|------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de développement | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 60 980 | 60 980 | 0 | 0 |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 37 215 | 37 215 | | |
| Avances, acomptes sur immo. incorporelles | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | 20 233 | | 20 233 | 20 233 |
| Constructions | 440 000 | 58 166 | 381 834 | 403 834 |
| Installations techniques, matériel, outillage | 210 449 | 210 449 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 297 131 | 296 755 | 376 | 878 |
| Immobilisations en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Participations par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 175 000 | | 175 000 | 175 000 |
| ACTIF IMMOBILISE | 1 241 008 | 663 564 | 577 444 | 599 945 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | | | |
| En-cours de production de biens | | | | |
| En-cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| CREANCES | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 30 215 | | 30 215 | 29 109 |
| Autres créances | 152 075 | 26 715 | 125 360 | 138 025 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| DIVERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 5 390 477 | | 5 390 477 | 5 685 108 |
| (dont actions propres :) | | | | |
| Disponibilités | 343 562 | | 343 562 | 162 072 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| Charges constatées d'avance | 1 514 | | 1 514 | 2 595 |
| ACTIF CIRCULANT | 5 917 843 | 26 715 | 5 891 128 | 6 016 910 |
| Frais d'émission d'emprunts à étaler | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| Ecarts de conversion actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 7 158 851 | 690 279 | 6 468 571 | 6 616 855 |

BILAN PASSIF

| <i>Rubriques</i> | <i>31/12/2013</i> | <i>31/12/2012</i> |
|---|-------------------|-------------------|
| Capital social ou individuel (dont versé :) | 520 136 | 520 136 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 434 007 | 434 007 |
| Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :) | | |
| Réserve légale | 52 014 | 52 014 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours) | | |
| Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes) | | |
| Report à nouveau | 2 018 703 | 1 979 156 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | 20 970 | 39 546 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| CAPITAUX PROPRES | 3 045 829 | 3 024 859 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | 1 303 583 | 1 180 827 |
| PROVISIONS | 1 303 583 | 1 180 827 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs) | 39 506 | 38 189 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 264 994 | 1 600 200 |
| Dettes fiscales et sociales | 206 271 | 125 583 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 606 092 | 644 899 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | |
| Produits constatés d'avance | 2 297 | 2 297 |
| DETTES | 2 119 159 | 2 411 169 |
| Ecarts de conversion passif | | |
| TOTAL GENERAL | 6 468 571 | 6 616 855 |

Résultat de l'exercice en centimes

20 969,72

Total du bilan en centimes

6 468 571,36

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

| Rubriques | France | Exportation | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|------------------|-------------|------------------|------------------|
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue de biens | | | | |
| Production vendue de services | 2 528 729 | | 2 528 729 | 2 339 159 |
| CHIFFRES D'AFFAIRES NETS | 2 528 729 | | 2 528 729 | 2 339 159 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges | | | 44 609 | 6 917 |
| Autres produits | | | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 2 573 338 | 2 346 077 |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) | | | 10 242 | 8 578 |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 378 205 | 335 129 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 100 111 | 97 447 |
| Salaires et traitements | | | 401 901 | 380 125 |
| Charges sociales | | | 200 635 | 193 620 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 22 502 | 23 556 |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | | |
| Dotations aux provisions | | | 146 060 | |
| Autres charges | | | 1 370 613 | 1 345 713 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 2 630 270 | 2 384 168 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | (56 932) | (38 092) |
| OPERATIONS EN COMMUN | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits financiers de participations | | | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 67 698 | 54 696 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | | | |
| Différences positives de change | | | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 67 698 | 54 696 |
| Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions | | | | |
| Intérêts et charges assimilées | | | | |
| Différences négatives de change | | | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| CHARGES FINANCIERES | | | | |
| RESULTAT FINANCIER | | | 67 698 | 54 696 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | 10 766 | 16 604 |

COMPTE DE RESULTAT (suite)

| <i>Rubriques</i> | <i>31/12/2013</i> | <i>31/12/2012</i> |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 5 812 | 44 358 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 5 812 | 44 358 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 794 | 1 858 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 794 | 1 858 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 5 018 | 42 500 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | |
| Impôts sur les bénéfices | (5 186) | 19 558 |
| TOTAL DES PRODUITS | 2 646 848 | 2 445 130 |
| TOTAL DES CHARGES | 2 625 878 | 2 405 584 |
| BENEFICE OU PERTE | 20 970 | 39 546 |

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

A - ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 6 468 571 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 20 969 € ont été établis selon les dispositions du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables, les immobilisations en concession étant amorties sur la durée de la concession restant à courir.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage. En l'absence de décomposition :

| | |
|---------------------------------------|------------|
| - Concessions et droits logiciels | 2 ans |
| - Constructions | 20 ans |
| - Logiciels | 1 à 5 ans |
| - Matériel industriel | 3 à 10 ans |
| - Installations et agencements divers | 5 à 10 ans |
| - Mobilier de bureau | 3 à 10 ans |

En ce qui concerne les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour gros entretiens, la Société constate une provision.

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L' EXERCICE

Suite au contrat d'affermage signé le 31 décembre 2010 avec la Ville de Bordeaux sur 2 années pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, pour l'exploitation des parcs de stationnement de proximité, Victor Hugo, Alsace-Lorraine, Allées de Chartres/Bristol, nous clôturons sur cet exercice la fin de l'exploitation sur ce contrat soit du 1 janvier 2013 au 31 mars 2013, qui fait suite à un avenant au contrat d'affermage signé le 11 décembre 2012 avec la Ville de Bordeaux pour prolonger la période d'exploitation dans les mêmes conditions du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

Nous avons signé un contrat d'affermage le 15 mars 2013 avec la Ville de Bordeaux sur 3 années pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016, pour l'exploitation des parcs de stationnement de proximité, Victor Hugo, Alsace-Lorraine, Allées de Chartres/Bristol, nous clôturons donc sur cet exercice 9 mois d'exploitation soit du 1 avril 2013 au 31 décembre 2013..

B – NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**1 Informations relatives au bilan****1.1 Capital social**

A la clôture de l'exercice, le capital est composé de 34 119 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 15,24 € chacune.

1.2 Actif immobilisé

Acquisition en juin 2011 d'un garage de 18 places rue Guienne 33000 BORDEAUX pour une valeur de 440 000 HT

1.3 Amortissements

Le montant total des dotations aux amortissements de l'actif immobilisé s'est élevé pour l'exercice à 22 501.87 €.
Le montant total des dotations aux provisions s'est élevé pour l'exercice à 146 060.00€.

1.4 Amortissements de caducité

Plus d'amortissement de caducité sur cet exercice il a été extourné avec l'immobilisation et la dotation de mise en concession au 31 décembre 2010..

1.5 Echéances des créances et des dettes

Les créances doivent être encaissées dans un délai inférieur à un an.

Les cautions perçues et les autres dettes de la société sont payables à moins d'un an.

1.6 Provisions inscrites au Bilan

* Provision pour entretiens, grandes révisions, et renouvellement de matériel.

Provisions constituées au titre de l'exercice pour renouvellement de matériel de 111 000.00€ et pour réparation de 35 060.00€ et une reprise des provisions de l'exercice de 23 303.75 qui porte la provision globale en fin d'exercice à 1 303 583.10 €

1.7 Comptes de régularisation Actif et Passif

Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif s'établissent à 1 204 061 €, dont :

| | |
|--|-------------|
| - Les emprunts et dettes financières : | 0 € |
| - Les dettes fournisseurs et comptes rattachés : | 1 089 841 € |
| - Les dettes diverses | 0 € |
| - Les dettes sociales : | 48 151 € |
| - Les dettes fiscales : | 66 069 € |

Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif s'établissent à 92 119 €.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 296 €, en parallèle des charges constatées d'avance qui s'élèvent à 1 514 €, sont afférents à l'exploitation.

2 Informations relatives au compte de résultat

* Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

| Nature des différences temporaires | montant |
|---|----------|
| Accroissements (en base) | 0 |
| Allègement (en base) | |
| Provision pour congés payés | 16 320 € |
| ORGANIC | 4 045 € |
| Constitution d'un produit à recevoir sur l'exercice du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) | 10 896 € |

* Composition du résultat exceptionnel

| | | |
|---|-----------------|----------------|
| Charges exceptionnelles : Divers régularisations | <u>794.33</u> | |
| | | <u>794.33</u> |
| Produits exceptionnels : Régul ch personnel antérieur | 3 971.30 | |
| Divers régularisations | <u>1 804.82</u> | <u>5812.12</u> |
| <u>Résultat exceptionnel</u> | | <u>5017.79</u> |

* Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du contrôle légal exercice 2013 soit HT 20 600 €

3 Informations relatives aux engagements

* Engagements financiers

a) Dettes garanties par des sûretés réelles

Plus d'emprunt au 31 décembre 2013.

b) Engagements reçus

Plus d'engagement reçu.

c) Indemnités fin de carrière

La société a choisi d'externaliser la gestion de la dette relative aux indemnités de fin de carrière. Les IFC des salariés de la Société GGPB relevant de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, sont versés en totalité par la caisse de retraite IRP Auto.

d) Droits individuel à la Formation

Le volume d'heures cumulé au 31 décembre 2013 est de 900. Il correspond aux droits acquis au titre du DIF par les salariés et il n'a pas donné lieu à demande de la part des salariés.

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES
PARKINGS DE BORDEAUX**

Place de la Ferme de Richemont
33000 BORDEAUX

Philippe Lassus
Michel Delbast
Geneviève Labit

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1 Contrat d'affermage pour l'exploitation des parcs de stationnement de proximité Allées de Chartres, Allées de Bristol, Victor Hugo et Cours Alsace Lorraine, avec la Ville de Bordeaux

Personne concernée : Ville de Bordeaux, administrateur et actionnaire de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Nature et objet :

L'exploitation des parcs Allées de Chartres, Victor Hugo et Cours Alsace Lorraine a été confiée, pour trois années pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016, par contrat d'affermage du 15 mars 2013.

Modalités :

La Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux, rémunérée de cette exploitation en percevant l'intégralité des recettes issues de celle-ci, verse à la Ville de Bordeaux une redevance annuelle comportant une partie fixe de 1 000 000 € H.T. ainsi qu'une partie variable fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Conformément à l'article 16.2 du contrat d'affermage du 15 mars 2013, votre société a comptabilisé pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013, une charge de 1 057 239 € H.T.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat d'affermage pour l'exploitation des parcs de stationnement de proximité Allées de Chartres – Allées de Bristol, Victor Hugo, et Cours Alsace Lorraine, avec la Ville de BORDEAUX

Personne concernée : Ville de Bordeaux, administrateur et actionnaire de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Nature et objet :

L'exploitation des parcs des Allées de Chartres, Victor Hugo et Cours Alsace Lorraine a été confiée à votre société, pour deux années pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, par contrat d'affermage du 28 décembre 2010, autorisé par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 2010.

Par avenant du 28 novembre 2012, la durée du contrat a été fixée à deux ans et trois mois, à compter du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2013.

Modalités :

Conformément à l'article 16.2 du contrat d'affermage du 28 décembre 2010, votre Société a versé pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013, au titre de la redevance d'exploitation, la somme de 313 625 €.

Fait au Bouscat,
Le 11 février 2014

SCP Cabinet LASSUS et Associés



**Société des Grands Garages Parkings
de Bordeaux**

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES PARKINGS DE
BORDEAUX**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

4 Mars 2014

Arrêté des compte sociaux, rapport d'activité, rapport de gestion exercice 2013

Rapport d'activité de l'exercice 2013

Chiffre d'affaires

Clientèle abonnés

| | 2013 | | 2012 | | Progression en % | |
|-------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Chiffre d'affaires | Nombre d'abonnés | Chiffre d'affaires | Nombre d'abonnés | Chiffre d'affaires | Nombre d'abonnés |
| Victor Hugo | 639 522 | 866 | 595 970 | 839 | 7,31% | 3,22% |
| Alsace Lorraine | 101 302 | 105 | 102 620 | 107 | -1,28% | -1,87% |
| Chartres | 312 472 | 433 | 316 542 | 427 | -1,29% | 1,41% |
| Total € HT | 1 053 296 | 1 404 | 1 015 132 | 1 373 | 3,76% | 2,26% |

Le nombre d'abonnés au 31 décembre constitue plus une indication qu'une donnée économique.
 Le parc de Victor Hugo au niveau des abonnés a progressé en 2013 de 3.22%.
 Le parc Alsace Lorraine, exclusivement réservé aux abonnés résidents est en léger recul.
 Le parc de Chartres au niveau des abonnés a progressé de 1.41%.

Clientèle horaire

| | 2013 | | 2012 | | Progression en % | |
|-------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Chiffre d'affaires | Nombre d'entrées | Chiffre d'affaires | Nombre d'entrées | Chiffre d'affaires | Nombre d'entrées |
| Victor Hugo | 801 396 | 188 211 | 738 208 | 187 586 | 8,56% | 0,33% |
| Chartres | 635 068 | 124 110 | 543 406 | 115 424 | 16,87% | 7,53% |
| Total € HT | 1 436 464 | 312 321 | 1 281 614 | 303 010 | 12,08% | 3,07% |

Le chiffre d'affaires horaire global s'élève à 1 436 464 € en 2013 pour 1 281 614 € en 2012 soit une hausse de 12.08 %. Cette hausse se conjugue par la fréquentation à +3.07% et par le chiffre d'affaires due à l'augmentation de la grille tarifaire horaire sur le parc Victor Hugo et des Allées de Chartres.

Le paiement par cartes bleues représente toujours une part très importante du mode de paiement, il représente 77 % des moyens de paiement

Chiffre d'affaires total au 31 décembre 2013

Le chiffre d'affaires global de la Société abonnés et horaires évolue ainsi :

| Chiffre d'affaires | 2013 | | 2012 | | Variation en % |
|--------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|----------------|
| | | % de CA | | % de CA | |
| Abonnement | 1 053 296 | 42% | 1 015 132 | 44% | 3,76% |
| Horaires | 1 436 464 | 58% | 1 281 614 | 56% | 12,08% |
| Total € HT | 2 489 760 | 100% | 2 296 746 | 100% | 8,40% |

Le chiffre d'affaires global d'exploitation du 01 janvier au 31 décembre 2013 est en hausse de 8.40% soit de 193 014 € par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2012.

Chiffre d'affaires issu de prestations annexes

Le chiffre d'affaires total englobe les prestations de services d'activités annexes hors DSP pour le compte de :

- **Mairie de Bordeaux**, convention du 1 octobre 1997, de prestations de services pour l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous de la patinoire, maintenance des équipements, télésurveillance, contrôle d'accès et nettoyage pour 28 721 € HT.
- **SAGS**, convention de prestation, du 1^{er} mai 2004, pour la surveillance de 1 parc à Oyonnax, 2 parc à St Julien, 3 parcs à Macon, 2 parcs à Montluçon, 5 parcs à Bergerac, 6 parcs à Annemasse, la nuit et le week-end pour 4 980 € HT
- **Divers refacturation** 5 265 € HT.

Le total du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2013 est de 2 528 728.97 €. En 2012, son montant était de 2 339 159.35 €.

Rapport de gestion de l'exercice 2013

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation que les années précédentes.

Les recettes de gestion

Les recettes tirées de l'exploitation s'élèvent à 2 528 728.97€ en 2013, contre 2 339 159.35€ en 2012.
Le chiffre d'affaires des abonnements est de 1 053 297.03€ en 2013 contre 1 015 132.07€ en 2012
Le chiffre d'affaires des horaires est de 1 436 465.54€ en 2013 contre 1 281 614.14€ en 2012.

Les perspectives d'avenir

La fréquentation du parc Victor Hugo est en légère hausse de 0.33%, alors que la fréquentation des Allées de Chartres progresse de 8.02%.

La politique de délivrance d'abonnement est maintenue. L'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.

Les locations d'emplacements du parc Alsace répondent à toutes les demandes des résidents.

Le chiffre d'affaires global 2013 de la société est en forte hausse de 8.10% par rapport à 2012.

Les dépenses de gestion hors taxes

Les achats de matières et autres approvisionnements passent de 10 242 € pour l'exercice 2012 à 8 578 € en 2013.

Les autres achats et charges externes passent de 378 205 € pour 2012 à 335 129 € pour 2013.

Les impôts et taxes passent de 97 447 € en 2012 à 100 111 € en 2013.

Le poste traitements et salaires s'élève à 383 248 € en 2013 contre 377 952 € en 2012. Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 219 288 € en 2013 contre 195 793 € en 2012, incluant la couverture retraite des salariés dans le cadre de l'article 83 du CGI.

La redevance pour le contrat d'affermage des parcs de proximité de la DSP s'élève à 1 370 613€ en 2013, contre 1 345 713 € en 2012.

Le total des charges d'exploitation pour l'exercice est de 2 630 269 € en 2013 contre 2 384 168 € en 2012, la hausse est due à des provisions constituées en 2013 pour risques et charges.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2013 après les dotations et réintégrations des provisions de travaux 2013 est de -56 932 €, contre -38 092 € en 2012.

Le résultat brut d'exploitation 2013, sans prise en compte des travaux (réalisés et variations de provisions) est de -28 062 €, contre -38 092 € en 2012. Il s'analyse de la façon suivante :

| | 2013 | 2012 | 2011 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Résultat d'exploitation | - 56 932 | - 38 092 | -30 475 |
| + Travaux réalisés | 52 173 | 0 | 52 667 |
| + Variation de provisions sur travaux | - 23 303 | 0 | - 64 287 |
| Résultat d'exploitation hors travaux | - 28 062 | - 38 092 | - 42 095 |

Le résultat courant avant impôt s'établit à 10 765 € en 2013 contre 16 604 € en 2012.

Le résultat exceptionnel passe de 42 500 € en 2012 à 5 017 € en 2013.

Le résultat net après impôt est de 20 969 € en 2013, contre 39 546 € en 2012.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives aux informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients, la décomposition à la clôture de l'exercice 2013 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

| | 31 décembre 2013 | | 31 décembre 2012 | |
|------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| 0 à 30 jours | 49 861 € | 28 % | 26 673 € | 18 % |
| 31 à 90 jours | - | | - | |
| Plus de 90 jours | 125 291 € | 72 % | 125 291 € | 82 % |
| Débiteurs | - | | | |
| Total | 175 152 € | 100 % | 151 964 € | 100 % |

Le dépassement de délai (fournisseurs à plus de 90 jours) concerne les litiges en cours.

Informations concernant les mandataires sociaux **(Liste des mandats sociaux et des fonctions exercés par les mandataires sociaux)**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice écoulé.

- Par Monsieur Michel DUCHENE
 - Administrateur de la SAEML BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT
 - Administrateur de la SEML GERTRUDE
- Par Madame Elisabeth TOUTON
 - Présidente de la SAEML IN CITE
 - Administratrice de la SA LOGEVIE
 - Administratrice de la SA SACICAP DE LA GIRONDE
 - Administratrice de PACT HD 33
- Par Madame Muriel PARCELIER
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Pierre LOTHAIRE
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Maxime SIBE
 - Pas d'autre mandat
- Par Madame Martine DIEZ
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Pierre HURMIC
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Alain DUPOUY
 - Administrateur de la SAEML BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT
 - Directeur général de la SA GROUPE DUPOUY
 - Directeur général de la SA DUPOUY SBCC

- Par Monsieur Joël THIMOTHEE
 - Co-gérant de la SARL CERSO
 - Co-gérant de la SARL ECF CESR 33
 - Co-gérant de la SARL ECF CESR FP
 - Co-gérant de la SARL ECF LA MEDOQUINE
 - Co-gérant de la SARL ECF CESR 64
 - Co-gérant de la SARL TILOC

Capital social et situation nette

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres de la société sont de 3 045 829 € pour un capital social de 520 135,71 €. Ils sont en augmentation par rapport au 31 décembre 2012, dû au bénéfice de 2013.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 20 969.72 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Au report à nouveau pour un montant de20 969.72 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

| Exercice | Distribution globale | Distribution éligible à l'abattement de 40 % | Distribution non éligible à l'abattement de 40 % |
|------------------|----------------------|--|--|
| 31 décembre 2012 | Néant | - | - |
| 31 décembre 2011 | Néant | - | - |
| 31 décembre 2010 | Néant | - | - |

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice 2013 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions visées par l'article L 225-38 du Nouveau Code du Commerce

Conformément aux dispositions réglementaires, le Commissaire aux comptes, préalablement avisé de l'existence de ces conventions, y fera mention dans le cadre de son rapport spécial.

Textes des résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice présentant un résultat bénéficiaire après impôts de 20 969.72 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à

Résolution n°2

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est approuvée à
les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.**

Résolution n°3

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élevant à 20 969.72 €, de la manière suivante :
à la réserve légale, à concurrence de0 €
au report à nouveau.....20 969.72€

Cette résolution est approuvée à